

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n° 33-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	05/06/2020
Présents	23
Absents	0
Procurations	0
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du cinq juin deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier à MIREPOIX (ARIEGE) le **onze juin deux mille vingt à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Procurations :

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Désignation des membres au Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un établissement public administratif communal avec une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et du personnel propres. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire (président de droit)..

Le CCAS est composé de 4 membres élus, et 4 membres représentant des associations au minimum, et 8 au maximum par collège, soit 16 membres en plus du Président.

4 à 8 associations devront être désignées. Y participent obligatoirement :

- Un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF)
- Un représentant des associations de retraités ou personnes âgées
- Un représentant d'associations qui œuvrent pour l'insertion et lutte contre les exclusions.

Associations : UDAF, UNICEF, Centre d'Initiatives, Soleil d'Automne, Secours Catholique, Crèche Familiale, Lion's Club, Animateur.

Monsieur le Maire propose de porter à 8 le nombre de délégués (comme le nombre d'associations).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** de porter à 8 le nombre de délégués au sein du Conseil d'Administration du CCAS.
- **Désigne à l'unanimité** les délégués titulaires dont les noms suivent pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social :
- **Titulaires** : Valérie DILLON, Monique LE MINEZ, Véronique GARRIGUES, Marie-Christine JOLIBERT, Christelle ANDRIEU, Evelyne CHARRASSE, Marie-Françoise ALBAN, Jean Luc PEISER
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2020
Application agréée E-legalite.com